



## Detournement de mineur - urgent

Par **flyercity2001\_old**, le 18/11/2007 à 14:06

Bonjour,

Je suis un homme sourd de 34 ans et je fréquente une fille sourde de 17 ans 1/2 depuis quelque temps et c'est le bonheur parfait on s'entend super bien on partage les meme passion les meme projets on s'aide enormement mutuellement. On n'a jamais couché ensemble car je la respecte enormement et nous voulons pas aller trop vite et prendre le temps de bien nous connaitre et faire le saut uniquement lors de notre mariage et pas avant car elle est d'origine mulsumane donc je respecte leur culture qu'une fille doit pouvoir coucher avec un homme qu'apres leur mariage. Au debut on hesitait a sortir ensemble vu qu'elle est mineure et que moi j'ai 34 ans et elle craignait la reaction de la famille. Dc on se voyait en cachette. Puis ses soeurs ont ete au courant ainsi que sa mere qui ont accepté de nous laisser voir en cachette. Ses 2 gd frere ont appris (je ne sais comment) et ils ont refuser notre relation ainsi que leur pere. Il y a eu donc des discussion houleuse dans cette famille et les "hommes" (les 2 freres et le papa) ont obligé sa mere a deposé plainte aupres de la police pour detournement de mineur la semaine derniere. Je l'ai su par sa soeur mé comme je n'ai reçu aucune notification, je pense que c'est une main courante qu'ils ont déposés. aussi mon portable et le portable de mon amie sont surveillé et je n'ai pas le droit de la contacter et de la voir soi disant. De plus un des frere m'a menacer de me tuer si je la touchais (j'ai gardé le sms de la menace qu'il m'a envoyé). La on est complètement perdu nous 2. Peuvent t'ils vrt me porter plainte? quelles complications je vais avoir? On a dit a la famille qu'on est separé pour les calmer mé on continue tjrs a se voir qd on peut mais moins souvent. Dois je porter plainte pour la menace de son frere? Si on attend qu'elle a 18 ans ils peuvent plus me porter plainte comme elle sera majeur? On est tres inquiet nous 2 et tres malheureux. Merci pour vos reponse et aide

Par **Jurigaby**, le **18/11/2007** à **15:22**

Bonjour.

Non, ils ne peuvent strictement rien faire..

A partir du moment ou la demoiselle a plus de 15 ans, vous pouvez tout à fait avoir des relations sexuelles avec elle (même si ce n'est pas encore le cas..) sans que cela soit pénalement répréhensible..

Je suis d'ailleurs très surpris qu'un policier ait accepté de faire une main courante..

Tout ce ceci ne vaut que si aucune des circonstances suivantes ne sont remplies:

- Vous n'êtes pas un ascendant de la demoiselle.
- Vous n'avez pas sur elle une relation de pouvoir ou d'autorité. (du genre prof qui couche avec une élève.)

Vous n'avez donc rien à craindre de la part des forces de l'ordre.

Par **flyercity2001\_old**, le **18/11/2007** à **23:04**

Merci pour votre reponse rapide qui me rassure...

Donc comme vous le dites je ne risque donc rien...cela va servir a quoi alors la plainte ou main courante qu'ils ont déposé? (je sais pas si c l'un ou l'autre mais je pense que c la main courante puisque je n'ai pas ete prevenu par la police). Je n'ai aucune relation de pouvoir ou d'autorité sur elle et je ne suis pas un ascendant... Comment se fait t'il que le policier ait donc accepté cette main courante (ou plainte?)

Concernant la menace de son frere, je dois faire une main courante ou plainte? ou j'attend? Lorsqu'elle aura 18 ans, si ses parents refuse tjrs notre relation (pour l'instant on leur a dit qu'on etait séparé pour calmer sa famille mm sien réalité on se frequente encore) a t'elle des recours pour empecher sa famille de briser notre relation?

Bien cordialement